

# MAURITANIE AVENTURE SARL

Nouakchott Mauritanie  
www.mauritanie-aventure.com

Contact et courrier en France

Mauritanie Aventure

6 rue Traversière

43350 Blanzac

tel : 04 71 02 90 07

tel : 06 14 82 49 41

Email : mauritanieaventure@free.fr

## Dates et tarif des voyages 2019

Les dates indiquées sont prévisionnelles, les dates effectives seront définies en novembre 2018 et pourront varier de 5 jours

<b>Fleuve Sénégal Parc National du Banc d'Arguin durée 21 jours</b>		<b>Escale au Parc National du Banc d'Arguin durée 7 jours</b>	
Ce circuit est une synthèse des parties les plus riches des deux circuits suivants : <b>Aventure entre désert oasis et océan (Parc du Banc d'Arguin)</b> <b>Aventure le long du fleuve Sénégal (Nouakchott, Sud de Mauritanie, sorties au Sénégal)</b>		Parc National du Banc d'Arguin et Nouadhibou	
<b>1850 euros par personne</b>		<b>710 euros par personne</b>	
<input type="checkbox"/> C01	du 18/01/2019 au 07/02/2019	<input type="checkbox"/> BA01	du 01/02/2019 au 07/02/2019
<input type="checkbox"/> C02	du 06/02/2019 au 26/02/2019	<input type="checkbox"/> BA02	du 20/02/2019 au 26/02/2019

options possibles et assurance complémentaire d'annulation facultative ( prix par personne)			Prix par personne
<input type="checkbox"/>	Facultatif assurance complémentaire d'annulation	Remboursement intégral des sommes versées pour le voyage en cas d'annulation jusqu'à 10 jours avant la date du départ sans aucune restriction. Seule obligation prévenir Mauritanie Aventure par lettre recommandée et par email 10 jours au moins avant la date de début du voyage.	210
<input type="checkbox"/>	Personne supplémentaire arrivant à Nouakchott par avion	Pour circuit Fleuve Sénégal Parc National du Banc d'Arguin 26 jours	1400
<input type="checkbox"/>	Quad, Buggy, Moto, etc.....	Vous avez un quad, un buggy, une moto et vous souhaitez l'utiliser Nous transporterons vos effets personnels ainsi que le carburant de ce véhicule si son autonomie est insuffisante pour les itinéraires. En cas de besoin, nous porterons assistance pour le rapatrier jusqu'à votre camping-car.	Gratuit

MAURITANIE AVENTURE SARL NOUAKCHOTT MAURITANIE RC N°49.257

Mauritanie Aventure est une agence de tourisme de droit mauritanien agréée par le ministère du tourisme mauritanien par arrêté ministériel N°1085 et titulaire d'une licence d'agent de voyage N°14

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les prix indiqués dans nos programmes ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport lié notamment au coût du carburant et au taux de change Ouguya mauritanien / Euro, taux de change des devises utilisées pour le calcul des prestations terrestres incluses dans le forfait. La variation des données économiques peut entraîner une modification de nos prix de vente tant à la hausse qu'à la baisse. Pour les clients déjà inscrits le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration moins de 30 jours avant le départ.

**les prix comprennent** : les prestations prévues au programme choisi.

**les prix ne comprennent pas** : les assurances complémentaires, assistance, les repas ne figurant pas au programme de nos séjours et circuits, les boissons, le carburant des véhicules des voyageurs, les extras et frais de porteur.

**Inscriptions** : L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions de vente. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 20 % du montant total du voyage, le solde devant être réglé au moins 30 jours avant le départ. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé à l'inscription.

**Assurance complémentaire** : Vous pouvez souscrire, au moment de la réservation, une assurance complémentaire couvrant les conséquences d'annulation de votre fait, moyennant un supplément. Attention, cette assurance complémentaire n'est jamais remboursée. Aucun remboursement, même par l'assurance, ne peut intervenir si le voyage est commencé c'est-à-dire après l'accueil au lieu de rendez vous ou à l'aéroport ou si l'annulation intervient moins de 10 jours avant la date de début du circuit.

Cette assurance doit être souscrite au moment de la réservation.

**Frais d'annulation** : En cas d'annulation par le client qui n'a pas souscrit d'assurance complémentaire d'annulation le remboursement des sommes versées interviendra sous 60 jours, déductions faites des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

- annulation intervenant plus de 90 jours avant le départ : 10 % du montant du voyage.
- annulation survenant entre 90 et 60 jours avant le départ : 20 % du montant du voyage.
- annulation survenant entre 60 et 45 jours avant le départ : 40 % du montant du voyage.
- annulation survenant entre 45 et 20 jours avant le départ : 60 % du montant du voyage.
- annulation survenant entre 20 et 10 jours avant le départ : 80 % du montant du voyage.
- annulation survenant moins de 10 jours avant le départ, non présentation au départ, défaut de documents (passeport, carte grise etc..) convenables : 100 % du montant du voyage.

**Cession de contrat** : les opérations de cession des contrats entraînent des frais de 100,00 €

**Frais de modification** : Plus de 90 jours avant le départ toute modification d'un voyage entraînera la perception de 100 € pour frais de dossier. Moins de 30 jours avant le départ, toute modification sera considérée comme une annulation (cf. rubrique frais d'annulation).

**Annulation du fait de l'organisateur** : Les circuits dont les dates sont publiées sont exécutés si au moins un participant y est inscrit.

En cas d'annulation imposée, justifiée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées (sauf assurance annulation facultative) mais ne pourra prétendre à une quelconque indemnité.

**Modifications de programme** : Les excursions, les étapes des circuits, etc. peuvent être modifiées sans préavis en fonction de certains impératifs locaux (grèves, déplacements officiels, manifestations politiques...). Notre agence se réserve aussi le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme choisi sans pour cela en altérer le contenu. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un hébergement à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation, le voyageur ne pourra les refuser sans motif valable. Notre agence ne pourra être tenue pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient. En tout état de cause, et dans toute la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable.

**Accident** : La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée dans tout ou partie d'accident, d'accrochage ou d'incident mécanique qui pourrait survenir au cours d'un circuit.

**Formalités** : Les ressortissants français sont avisés sur chacun de nos programmes des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leur accomplissement et les frais qui en résultent incombent aux seuls clients (sauf indication contraire).

Notre agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation du voyage d'un client pour défaut de documents exigés par les autorités d'un pays traversé.

**Modification de nos conditions de vente** : Dans le cas de revente de nos voyages par des voyageurs, les conditions particulières de vente, d'assurance et d'annulation de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions de vente.

**Situation particulière** : Notre agence se réserve le droit d'exclure d'un groupe à tout moment une personne dont le comportement risque de mettre en péril la sécurité ou le bien-être des autres participants. De ce fait, aucune indemnité, ni remboursement ne seront dû à ce titre.

**Après vente** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée sous pli recommandé dans un délai maximum de 10 jours après la date de fin du voyage, accompagné des pièces justificatives, sous peine de nullité.

Aucun remboursement ne sera accordé pour une prestation non utilisée du fait du voyageur.

En cas de litige, seul le Tribunal de Nouakchott Mauritanie sera compétent.

## DESCRIPTIF DES DIFFERENTS VOYAGES

### Une Aventure entre désert, oasis et océan (Adrar et Parc National du Banc d'Arguin)

#### Compris dans le prix du voyage

##### Personnel, fournitures et matériel

Guide mauritaniens francophones tous les jours.

Accompagnateur français au moins 15 jours.

Les véhicules pour les visites de Nouakchott et de Nouadhibou.

Les véhicules 4x4 dans l'Adrar les jours 04 à 13, leur conduite à tour de rôle les jours 05 à 12.

Les véhicules dans le parc National du Banc d'Arguin.

Carburant pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Les voiliers traditionnels dans le Parc du Banc d'Arguin.

Tentes nomades, tapis de sol, douche portatif, chaises pliantes, tables pliantes, matelas les jours 05 à 12.

Tentes nomades, tapis de sol, matelas pour les campements dans le Banc d'Arguin.

Des gardiens pour les camping-cars chaque nuit même dans un camping ou auberge, ainsi que tous les jours d'expédition, d'excursion ou moments de visite.

Cuisiniers et personnel de service.

Thé traditionnel à plusieurs reprises les jours 05 à 12.

#### Formalités administratives

Assistance à la constitution du dossier de visa mauritanien.

Taxe douanière d'entrée en Mauritanie pour véhicules.

L'assurance véhicule responsabilité civile souscrite auprès d'une compagnie mauritanienne, (tous risques en option).

Droit d'entrée aux différents sites visités

#### Hébergements compris

13 nuits en Camp de Base (camping-car)

04 ou 05 nuits en auberge (en dur ou en toile)

01 ou 02 nuits en campement nomade.

#### Repas compris

05 petits déjeuners, 16 repas (déjeuner ou dîner)

### Escale au Parc National de Banc d'Arguin

#### Compris dans le prix du voyage

##### Personnel, fournitures et matériel

Idem pour les parties Parc National du Banc d'Arguin et Nouadhibou du voyage « Aventure entre désert, oasis et océan.

#### Formalités administratives

Idem pour les parties Parc National du Banc d'Arguin et Nouadhibou du voyage « Aventure entre désert, oasis et océan.

#### Hébergements compris

04 nuits en Camp de Base (camping-car)

02 nuits en campement nomade.

#### Repas compris

01 petits déjeuner, 05 repas (déjeuner ou dîner)

### Une Aventure le long du fleuve Sénégal (sud de Mauritanie et sorties au Sénégal)

#### Compris dans le prix du voyage

##### Personnel, fournitures et matériel

Guide mauritaniens francophones tous les jours.

Accompagnateur français en plus au moins 15 jours.

Les véhicules tous terrains pour les expéditions.

Carburant pour les véhicules mentionnés comme compris.

Les pirogues ou autre embarcations pour les sorties sur le fleuve, rivière ou lac.

Tables et chaises pliantes pour expéditions.

Des gardiens pour les camping-cars chaque nuit hors d'un camping ou auberge, ainsi que tous les jours d'expédition, d'excursion ou moments de visite.

Cuisiniers et personnel de service.

Thé traditionnel à plusieurs reprises les jours 11 à 16.

#### Formalités administratives

Assistance à constitution du dossier de visa mauritanien.

Taxe douanière d'entrée en Mauritanie pour véhicules.

L'assurance véhicule responsabilité civile souscrite auprès d'une compagnie mauritanienne, (tous risques en option).

Formalités pour les passages au Sénégal et retour.

Droit d'entrée aux différents sites visités

#### Hébergements compris

19 nuits en Camp de Base (camping-car) dont

03 en structure aménagée (camping, auberge).

#### Repas compris

00 petits déjeuners, 14 repas (déjeuner ou dîner)

#### Non compris dans le prix de tous les voyages

La fourniture du véhicule ainsi que consommables nécessaires à son utilisation (carburant, eau, gaz, huile etc..).

Les boissons en bouteilles bouchées, eau ou autres.

Les repas non indiqués comme compris.

Les dépenses personnelles.

Les assurances soins, rapatriement, etc...

L'assurance annulation facultative.

Sac de couchage pour les auberges et campements.

Droit de timbre du visa mauritanien, (environ 35 euros).

Le remboursement des éventuels pertes ou vols d'objets ou d'effets personnels.

Ce qui n'est pas mentionné compris dans le prix du voyage. Les dégâts occasionnés au véhicule du client ou son contenu par une mauvaise utilisation, accident, défaut de maîtrise, panne du véhicule ou d'un de ses équipements.